

Cote du document: EB 2021/133/R.17
Point de l'ordre du jour: 11 b)
Date: 17 août 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Informations actualisées sur l'approche adoptée par le FIDA pour mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Sylvie Martin

Directrice
Bureau de la déontologie
téléphone: +39 06 5459 2574
courriel: s.martin@ifad.org

Jovanie Philogene

Déontologue principale
téléphone: +39 06 5459 2365
courriel: j.philogene@ifad.org

Sangwoo Kim

Responsable des enquêtes
Bureau de l'audit et de la surveillance
téléphone: +39 06 5459 2427
courriel: sangwoo.kim@ifad.org

Maria del Rocio Gomez-Sanchez

Juriste principale
Bureau du Conseil juridique
téléphone: +39 06 5459 2856
courriel: r.gomez-sanchez@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Saadia Imad

Conseillère spéciale
Division des ressources humaines
téléphone: +39 06 5459 2628
courriel: s.imad@ifad.org

James Heer

Chef
Communication stratégique
Division de la communication
téléphone: +39 06 5459 2550
courriel: j.heer@ifad.org

Sheila Mwanundu

Spécialiste technique principale
Division des politiques
et des résultats opérationnels
téléphone: +39 06 5459 2031
courriel: s.mwanundu@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-troisième session
Rome, 13-16 septembre 2021

Pour: **Examen**

I. Introduction

1. À la suite de l'adoption de la stratégie du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) visant à renforcer les mesures de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans l'ensemble des opérations et activités financées par le système des Nations Unies, l'équipe spéciale du Fonds international de développement agricole (FIDA) chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, dirigée par la Directrice du Bureau de la déontologie (ETH) et composée de représentantes et de représentants du Bureau du Conseil juridique, de la Division des ressources humaines, du Bureau de l'audit et de la surveillance, de la Division de la communication, du Département de la gestion des programmes et du Département des services institutionnels, a soumis au Conseil d'administration, à ses cent vingt-troisième, cent vingt-quatrième, cent vingt-cinquième, cent vingt-sixième, cent vingt-septième, cent vingt-huitième, cent vingt-neuvième, cent trentième, cent trente et unième et cent trente-deuxième sessions¹, un rapport sur l'application du plan d'action du FIDA contre ces fléaux et sur les mesures concrètes prises par le Fonds dans le droit fil de la stratégie du Secrétaire général, décrite dans le rapport intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles: une nouvelle stratégie » (A/71/818)².
2. Depuis la publication, en avril 2018, de la Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles du FIDA (ci-après « la Politique »), le FIDA a exécuté son plan d'action pour la période 2018-2019 contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles (annexe II) et étoffé ses politiques, procédures, contrats et lettres de nomination. En outre, les Conditions générales applicables au financement du développement agricole et les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets ont été modifiées pour tenir compte de la Politique. Le FIDA a mené des activités de sensibilisation et une campagne de lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles intitulée « Parlez, signalez, réagissez », mis au point un cours de formation en ligne obligatoire dédié aux questions de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, publié les Directives visant à prévenir le harcèlement, y compris sexuel, et la discrimination dans le cadre des manifestations du FIDA, et lancé un programme de coordonnateurs pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans toutes les régions où il intervient.
3. Le plan d'action consacré à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles pour la période 2020-2021 (annexe I) a été transmis au Conseil d'administration³ et à la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'ONU face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Il est axé sur la collaboration avec l'ONU et d'autres partenaires compétents en vue de renforcer les efforts de prévention et de répression, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
4. Conformément à l'usage, le Président du FIDA envoie au Secrétaire général de l'ONU la lettre de fin d'année de la direction sur les activités de prévention contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi qu'un compte rendu sur les allégations connexes. Ces documents décrivent les actions menées par le FIDA et les mesures concrètes mises en place pour prévenir et combattre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles. Une copie de ces documents est disponible sur la plateforme interactive réservée aux États membres.

¹ Voir documents EB 2018/123/R.39, EB 2018/124/R.41, EB 2018/125/R.14, EB 2019/126/R.39, EB 2019/127/R.42, EB 2019/128/R.51, EB 2019/129/R.5, EB 2020/130/R.4, EB 2020/131/R.2 et EB 2021/132/R.12.

² Voir documents GC 41/L.3/Rev.1 et GC 44/L.6/Rev.1.

³ Voir document EB 2020/129/R.5.

II. Informations actualisées sur l'approche du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

A. Prévention et répression

5. Depuis janvier 2021, environ 707 membres du personnel, non-fonctionnaires et membres du personnel des projets ont suivi une formation consacrée au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, soit en ligne, soit lors de séances organisées par visioconférence.
6. ETH suit de près la formation en ligne obligatoire axée sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, et tous les nouveaux membres du personnel sont tenus de suivre le cours dans un délai de deux mois après leur prise de fonctions au FIDA. L'obligation de suivre cette formation concerne également les personnes engagées par le FIDA dans le cadre d'un contrat hors personnel, comme les consultants et les stagiaires. En outre, les membres du personnel doivent obligatoirement compléter cette formation pour mener à bien le processus d'évaluation de la performance. À l'heure actuelle, 99% des effectifs du FIDA ont suivi cette formation pour la première fois ou renouvelé leur certification dans le cadre du programme d'actualisation des connaissances.
7. Dans le cadre des efforts de prévention et conformément à la Politique, des coordonnateurs pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles ont été nommés dans les bureaux du FIDA. Les coordonnateurs bénéficient d'une formation complète fournie par ETH et jouent un rôle majeur dans la promotion de la Politique à l'échelle locale et dans la concertation avec les partenaires sur les stratégies locales de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. En outre, ils facilitent l'accès aux mécanismes de signalement et d'assistance sur le terrain et communiquent avec les coordonnateurs résidents, les acteurs des réseaux spécialisés des Nations Unies dans les pays et le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU au sujet des initiatives de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.
8. À l'heure actuelle, 20 membres du personnel remplissent les fonctions de coordonnateurs pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les bureaux de pays du FIDA. Ils reçoivent tous les supports, formations et renseignements nécessaires et bénéficient pleinement de l'appui d'ETH, qui joue également un rôle de coordination.
9. Conformément au plan du FIDA consistant à poursuivre la décentralisation et à renforcer sa présence sur le terrain, et sachant qu'il est nécessaire de mener en permanence des campagnes de sensibilisation à l'échelle locale en collaboration avec tous les partenaires, le programme des coordonnateurs pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles sera étendu à tous les lieux d'affectation du FIDA. Cette approche serait en accord avec celle adoptée par d'autres organismes des Nations Unies et permettrait d'obtenir plus de résultats au niveau local. L'expansion du programme des coordonnateurs pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles est mise en œuvre par ETH et devrait suivre le processus de décentralisation.
10. En 2021, le FIDA a poursuivi sa participation au sondage sur l'exploitation et les atteintes sexuelles réalisé par la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'ONU face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Cette année, le sondage est mené dans 48 lieux d'affectation considérés comme à haut risque par l'ONU; le FIDA est présent dans 16 de ces lieux. Il a été demandé à tous les membres du personnel qui travaillent dans les lieux d'affectation concernés de participer au sondage, qui doit se terminer fin août. Conformément à la pratique

établie, le Conseil d'administration sera informé des résultats du sondage une fois qu'ils auront été communiqués au FIDA.

11. Le FIDA participe également aux initiatives des Nations Unies suivantes: le système de suivi en temps réel de l'exploitation et des atteintes sexuelles du Secrétaire général et la base de données sécurisée en ligne « Clear Check », qui sert d'outil de référence pour la vérification des antécédents des candidats en matière d'inconduite sexuelle. Le FIDA est la seule institution qui dispose d'un système de signalement rapide et confidentiel des allégations de harcèlement et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, mis en place sur la plateforme interactive réservée aux États membres. Cette plateforme permet aux États membres d'accéder en temps opportun à des données anonymes sur chacun des signalements de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles pour lesquels les informations communiquées sont suffisantes pour rendre l'allégation crédible. Ces informations sont également mises à la disposition des membres du personnel du FIDA.
12. Le FIDA poursuit ses efforts de prévention contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre les autres formes de harcèlement et de discrimination. Cette année, ETH a publié un guide pratique à l'intention des responsables et des superviseurs sur la prévention et la répression du harcèlement, y compris d'ordre sexuel, sur le lieu de travail. L'objectif du guide est de rappeler aux responsables et aux superviseurs qu'ils ont l'obligation de créer un environnement de travail favorable pour leurs équipes et de communiquer des informations concrètes sur la prévention et l'intervention rapide en dégageant les ressources disponibles en interne pour les aider à s'acquitter de cette mission.
13. Ayant à l'esprit que la prévention est un aspect essentiel de la stratégie mise en œuvre par le FIDA pour combattre ce fléau que sont le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, et bien que la formation sur le harcèlement sexuel fasse actuellement partie du programme de formation sur la lutte contre le harcèlement et de la formation en ligne sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, ETH est en train d'élaborer un module de formation obligatoire spécialement consacré au harcèlement sexuel sur le lieu de travail dans les quatre langues officielles du Fonds. Cette formation en ligne devrait être pleinement intégrée dans l'actuel programme de formation obligatoire en déontologie.
14. Conformément à l'engagement pris par la direction d'améliorer la culture organisationnelle, un sondage a été lancé en avril 2021 afin de hiérarchiser les différentes mesures à prendre pour répondre aux préoccupations nouvelles et aux problèmes non résolus. Les résultats du sondage ont donné une image claire et représentative du point de vue du personnel du FIDA sur la culture organisationnelle. La direction a ainsi pu élaborer un plan complet articulant des mesures concrètes et assorties de délais, qu'elle-même et le Président se sont engagés à concrétiser en vue de répondre aux préoccupations soulevées dans le sondage de 2019 sur la culture organisationnelle et l'engagement du personnel, dont les résultats ont été publiés en février 2020. Plus de 700 personnes ont répondu au sondage, dont 25% faisaient partie des équipes présentes sur le terrain.
15. Dans l'immédiat, les priorités de la direction portent sur les points suivants:
 - i) la définition de plans détaillés et d'étapes de mise en œuvre concernant 15 mesures que le personnel considère comme prioritaires pour résoudre les problèmes liés à la culture organisationnelle; ii) le recensement de mesures complémentaires visant à répondre aux observations formulées concernant l'état d'application du plan d'action élaboré à l'issue du précédent Sondage mondial du personnel. Les mesures prévues portent essentiellement sur les questions liées à l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle, à l'autonomisation, au

développement des carrières et à la confiance placée dans le personnel d'encadrement.

B. Prise en compte du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations du FIDA

16. Depuis l'adoption en avril 2018 de la Politique, le FIDA, par l'intermédiaire d'ETH, dispense des formations sur la prévention et la répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles à des milliers de partenaires d'exécution lors des phases de démarrage des projets financés par le Fonds, et organisé d'autres manifestations de ce type sur des plateformes en ligne. En 2021, la formation sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles a été dispensée sur des plateformes virtuelles dans le cadre d'ateliers de démarrage et d'autres événements organisés dans des pays tels que l'Angola, Djibouti, la Gambie, le Honduras, la Mauritanie, le Pérou, la République de Moldova, la République dominicaine et la Turquie, et lors d'ateliers sur la gestion financière tenus dans des pays de la région Proche-Orient, Afrique du Nord, Europe et Asie centrale.
17. Conformément à la matrice des engagements figurant dans le Rapport de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA⁴, le Fonds est déterminé à transposer cette pratique à plus grande échelle pour les nouveaux projets. À cette fin, ETH est en train d'élaborer des webinaires de formation sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'intention des partenaires d'exécution, du personnel des projets et d'autres responsables gouvernementaux, qui seront disponibles dans les quatre langues officielles du FIDA. Les webinaires seront systématiquement intégrés aux ateliers de démarrage des nouveaux projets financés par le Fonds.
18. En outre, ETH a récemment publié un petit guide des meilleures pratiques à l'attention des emprunteurs et des bénéficiaires du financement du FIDA, afin de les aider à mieux comprendre les exigences de la Politique⁵. Ce guide présente des informations sur les politiques, mécanismes et obligations qui concernent directement le personnel, les consultants et les partenaires des opérations et activités financées par le FIDA. Il explique en particulier les mesures prises pour intégrer pleinement les principes de la Politique dans les Conditions générales applicables au financement du développement agricole, les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets et les directives du FIDA relatives à l'exécution des projets. En outre, il définit clairement les obligations des emprunteurs et des bénéficiaires, à savoir: informer rapidement le FIDA de l'existence d'une allégation reçue ou d'un cas suspect, prendre des mesures appropriées en temps opportun et informer le FIDA des résultats des mesures prises concernant les allégations de harcèlement, d'exploitation et d'atteintes sexuelles reçues dans le cadre d'une opération ou d'une activité financée par le FIDA.
19. Conformément à la version actualisée des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique, l'outil en ligne d'examen critique permet de recenser les risques liés à la violence fondée sur le genre, y compris ceux concernant le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, aux stades de l'élaboration de la note conceptuelle et de la conception du projet, et d'intégrer les mesures d'atténuation appropriées dans la conception finale. L'atténuation des risques liés au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles est une responsabilité partagée avec les pouvoirs publics et les autres partenaires des opérations financées par le FIDA.

⁴ Voir l'annexe I du document GC 44/L.6/Rev.1.

⁵ Prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles – Un guide à l'attention des Emprunteurs et des Bénéficiaires du financement du FIDA (<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/42415812>).

C. Collaboration et partenariats

20. Le FIDA collabore en permanence avec le système des Nations Unies, notamment les organismes ayant leur siège à Rome et le réseau des institutions financières internationales (IFI) et partage avec eux ses connaissances, et participe à cet égard au groupe de travail des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, dirigé par le Bureau de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'ONU face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et aux travaux du Groupe de résultats 2 chargé du suivi du respect des principes de responsabilité et d'inclusion, relevant du Comité permanent interorganisations (CPI). Le FIDA participe également aux travaux de l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel.
21. Parmi les initiatives de lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles envisagées par les institutions, on peut citer l'harmonisation et l'utilisation de formulaires de signalement numériques à l'échelle du système des Nations Unies, la mise en place de mesures visant à aider les gouvernements partenaires à mettre au point des mécanismes nationaux de signalement des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles efficaces, ainsi que l'instauration d'une compréhension commune des rouages d'une démarche axée sur les victimes.

III. Conclusion

22. La pandémie a aggravé les inégalités existantes, augmenté les risques liés au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles auxquels sont exposées les personnes en situation de vulnérabilité et entravé la capacité des institutions à être présentes sur le terrain et à collaborer avec les partenaires et les bénéficiaires. Elle a également contraint les institutions à s'adapter rapidement et à renforcer leurs mesures de prévention et leurs mécanismes de signalement.
23. À cet égard, le FIDA a élargi la portée de son programme de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement sexuel, l'exploitation et les atteintes sexuelles sur le terrain en concertation avec les pouvoirs publics et d'autres partenaires d'exécution, afin de veiller à ce qu'ils disposent des outils nécessaires pour pleinement comprendre leurs obligations et leurs responsabilités en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. L'élaboration d'un webinaire sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles et la création d'un guide à l'attention des emprunteurs et des bénéficiaires du financement du FIDA s'accompagnant de codes QR destinés à faciliter l'accès aux publications du FIDA sont des exemples des mesures concrètes et innovantes prises pour promouvoir la politique de tolérance zéro à l'égard des actes de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles que le FIDA applique aux opérations qu'il finance.
24. La poursuite de la décentralisation des opérations du FIDA offre l'occasion d'élargir le programme des coordonnateurs pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Ce programme permet de déployer des coordonnateurs formés par le FIDA qui collaborent avec les autorités locales sur les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, communiquent avec les équipes de pays des Nations Unies chargées de ces questions et d'autres partenaires locaux et servent d'intermédiaires pour le signalement de faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles.
25. Ces initiatives témoignent de l'action soutenue que mène le FIDA pour placer la prévention à l'avant-plan de ses activités de lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le combat contre ces fléaux et l'adoption de mécanismes de réponse conformes avec une démarche axée sur les victimes sont des engagements à long terme qui nécessitent une détermination sans faille et une

collaboration constante avec l'ensemble des acteurs à tous les niveaux, y compris les organismes des Nations Unies, les IFI et les partenaires gouvernementaux.

Plan d'action pour la période 2020-2021 – Politique du FIDA de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
Domaine stratégique I: prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles			
NOUVEAU. Politique du FIDA de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles (ci-après « la Politique »)	Mettre à jour la Politique compte tenu des modifications récemment apportées aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux Directives relatives à la passation de marchés dans le cadre des projets.	En cours	
Formation et sensibilisation aux questions relatives au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	Vérifier que le personnel suit bien la formation en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, et déployer le programme obligatoire d'actualisation des connaissances.	En continu	En continu
	Renforcer les modules de formation en ligne sur le harcèlement sexuel, et déployer le programme obligatoire d'actualisation des connaissances.	En cours	2021
	Achever le projet pilote mené avec la Division Afrique de l'Ouest et du Centre, qui consiste à intégrer une formation à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les ateliers de démarrage des projets, et faire le point sur les enseignements tirés et les difficultés rencontrées pour apporter les ajustements nécessaires.	Achevé	
	NOUVEAU. Déployer, dans toutes les langues, la formation à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, dans les ateliers de démarrage de toutes les divisions (Amérique latine et Caraïbes; Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe; Afrique orientale et australe; Afrique de l'Ouest et du Centre): <ul style="list-style-type: none"> • 29 avril 2020: démarrage – Burkina Faso • 6 mai 2020: démarrage – Sierra Leone • 18 juin 2020: démarrage – Sénégal • 10 juillet 2020: démarrage – Sao Tomé-et-Principe • 3 août 2020: démarrage – Paraguay • 13 août 2020: démarrage – Gabon • 23 septembre 2020: démarrage – Cameroun • 6 octobre 2020: démarrage – Niger • Prévu en 2021: démarrage – Tunisie • 23 novembre/11 décembre 2020: démarrage – Niger • 2 décembre 2020: démarrage – Mozambique • 9 février 2021: post-démarrage – Pérou • 10 février 2021: démarrage – Gambie • 23 mars 2021: démarrage – République de Moldova • 24-26 mars 2021: démarrage – Maroc • 7-9 avril 2021: démarrage – Turquie • 9 février 2021: démarrage – Pérou 	En cours	2020-2021

	<i>Mesures</i>	<i>État d'exécution</i>	<i>Mesures prévues (2020-2021)</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • 10 février: démarrage – Gambie • 23 mars: démarrage – République de Moldova • 7 avril: démarrage – Angola • 23 avril: démarrage – Mauritanie • 16 juin: démarrage – Djibouti • 30 juin: démarrage – République dominicaine • 6 juillet: démarrage – Gambie • 22 juillet: démarrage – Honduras 		
	<p>Organiser des séances de formation à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, en présentiel ou par visioconférence, notamment par l'intermédiaire de l'Académie des opérations ou dans le cadre d'activités régionales, d'ateliers et de séminaires d'orientation.</p> <p>Séances de formation en présentiel à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'intention du personnel et des partenaires d'exécution:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 février 2020: atelier de démarrage – Togo (par visioconférence) • 3 mars 2020: atelier organisé par la Division des services de gestion financière – Sénégal (par visioconférence) • 6 avril 2020: atelier sur la passation des marchés – Cameroun • 20 avril 2020: atelier sur la passation des marchés – Cameroun • 1^{er} septembre 2020: atelier sur la passation des marchés – Maroc • 15 septembre 2020: atelier sur la gestion financière – Niger • 29 septembre 2020: atelier sur la passation des marchés – Maroc • 14 octobre 2020: atelier sur la gestion financière – tous les programmes et projets de la région Afrique de l'Ouest et du Centre • Novembre 2020: manifestation de l'Académie des opérations concernant la région Amérique latine et Caraïbes) • 2 décembre 2020: atelier sur le programme de pays – Viet Nam • 9 décembre 2020: réunion du personnel de projet – Colombie • 9 avril: Turquie (actualisation des connaissances) – 42 participants • 21 juin: formation à l'intention des consultants en gestion financière de la Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe – 30 participants 	En continu	En continu
	<p>NOUVEAU. Prévoir une formation obligatoire consacrée à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre des procédures automatisées d'accueil des consultants.</p>	Achévé	
	<p>Vérifier que les consultants suivent bien la formation en ligne sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles.</p>	En continu	En continu

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
Révision des procédures relatives au harcèlement sexuel	Réviser les procédures relatives au harcèlement sexuel et les dispositions des contrats de travail, de manière à les harmoniser avec la politique type du système des Nations Unies sur le harcèlement sexuel.	En cours	2020-2021
NOUVEAU. Panoplie d'instruments à l'intention des responsables et des superviseurs concernant le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles	Mettre au point, à l'intention des responsables et des superviseurs, une panoplie d'instruments visant à répondre aux préoccupations du personnel, notamment pour ce qui est du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. <ul style="list-style-type: none"> Écouter et épauler – guide de conseils à l'intention des responsables et des superviseurs, établi par le Bureau de la déontologie (ETH) en mars 2020. Guide à l'intention des responsables sur la marche à suivre pour traiter les cas de harcèlement, y compris d'ordre sexuel, et d'abus de pouvoir et de discrimination sur le lieu de travail. 	Achevé Achevé	Achevé
Gestion globale des risques	Étoffer la partie du tableau de bord des risques institutionnels consacrée aux risques liés aux comportements répréhensibles et aux fautes professionnelles, dont le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, et contribuer à l'élaboration de stratégies d'atténuation.	En continu	En continu
NOUVEAU. Sondage sur la culture organisationnelle et l'engagement du personnel (2019)	Examiner les résultats du sondage et élaborer un plan d'action pour remédier à tous les problèmes constatés ou apporter les améliorations nécessaires en concertation avec la direction.	En cours	2020-2021
Communication au sujet du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles	NOUVEAU. Faire un court clip vidéo sur l'action menée par le FIDA pour prévenir et réprimer l'exploitation et les atteintes sexuelles sur le terrain.	En cours	2021
	Communiquer continuellement, en interne, des messages et des informations actualisées sur le harcèlement sexuel et sur l'exploitation et les atteintes sexuelles.	En continu	En continu
Domaine stratégique II: répression du harcèlement sexuel et des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles			
Mécanismes de signalement et de dépôt de plainte	Examiner et renforcer les mécanismes de signalement et de dépôt de plainte, conformément aux meilleures pratiques.	En cours	2020-2021
NOUVEAU. Signalement rapide aux États membres du FIDA des allégations crédibles d'actes de harcèlement sexuel ou de cas d'exploitation ou d'atteintes sexuelles	Trouver un dispositif confidentiel et sûr permettant de signaler en continu les allégations crédibles aux États membres du FIDA.	Achevé	
Coordonnateurs pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	NOUVEAU. Déployer une plateforme informatique à accès restreint (Ethics Community Tool), gérée par ETH, pour permettre aux coordonnateurs d'échanger les uns avec les autres ainsi qu'avec ETH, et de mettre en commun leurs connaissances et les meilleures pratiques.	Achevé	
	NOUVEAU. Organiser une manifestation mondiale permettant aux coordonnateurs de discuter et d'échanger leurs connaissances et leurs données d'expérience.		2021
	NOUVEAU. Élaborer, à l'intention des coordonnateurs, un plan de mise en œuvre des activités de sensibilisation sur le terrain.	Achevé	

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
	NOUVEAU. Élargissement du programme des coordonnateurs pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles à tous les bureaux de pays.		2021
	Administrer le programme des coordonnateurs pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.	En continu	En continu
NOUVEAU. Dispositif d'appui aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et aux autres personnes touchées	Examiner les dispositifs mis en place pour les victimes et les autres personnes touchées dans différents lieux, y compris par les pouvoirs publics ou les autres parties prenantes ou partenaires.	En cours	2021
	Renforcer l'appui apporté par le FIDA aux victimes et aux autres personnes touchées sur le terrain, par exemple en passant des accords de collaboration avec les autorités publiques, des entités des Nations Unies ou d'autres parties prenantes.	En continu	2021
Domaine stratégique III: prise en compte systématique du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations du FIDA et les activités qu'il finance			
Harcèlement sexuel et actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les opérations	Faire en sorte que la version actualisée des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) prévoient une évaluation des risques dans le cadre des projets et des programmes d'options stratégiques pour les pays.	Achevé	
	NOUVEAU. L'outil en ligne d'examen critique des PESEC prend en compte les risques liés à la violence fondée sur le genre, y compris ceux concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles.	Achevé	
	NOUVEAU. L'outil d'intégration des processus de passation de marchés des PESEC prend en compte les risques liés à la violence fondée sur le genre, y compris ceux concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles.	Achevé	
	NOUVEAU. Passer en revue les manuels régissant l'exécution des projets et faire en sorte qu'ils soient conformes à la Politique.	Achevé	
	NOUVEAU. Revoir le modèle type de la lettre à l'Emprunteur pour y inclure des références à la Politique.	Achevé	
Domaine stratégique IV: coordination et coopération			
Coopération avec le Réseau Déontologie [entités des Nations Unies et institutions financières internationales (IFI)] et les autres organismes ayant leur siège à Rome	Prendre part aux réunions périodiques du Réseau Déontologie des organisations multilatérales (entités des Nations Unies et IFI) et des autres organismes ayant leur siège à Rome.	En continu	En continu
Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations (CPI) chargée de l'application des principes de responsabilité et d'inclusion	Participer aux réunions de l'équipe spéciale chargée de l'application des principes de responsabilité et d'inclusion, afin d'examiner les meilleures pratiques en matière de sensibilisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, et de réfléchir aux stratégies de protection des populations bénéficiaires locales. NOUVEAU. Assurer un suivi des mesures prises par le CPI ou par l'Organisation des Nations Unies en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre de la riposte à la COVID-19, et favoriser la collaboration sur le terrain.	En continu	En continu

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel et groupe de travail chargé des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'échelle du système des Nations Unies	<p>Participer aux réunions de l'équipe spéciale du CCS chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies et aux réunions du groupe de travail chargé des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 24 février 2020 - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 15 juillet 2020 - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 28 septembre 2020 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 29 septembre 2020 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 13 octobre 2020 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 27 octobre 2020 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 8 décembre 2020 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 12 et 19 janvier 2021 - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 26 janvier 2021 - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 8 et 10 février 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 16 février 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 2 mars 2021 - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 4 mars 2021 - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 9 mars 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 9 mars 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 16 mars 2021 - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 18 mars 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 13 avril 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 20 avril 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 11 mai 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 18 mai 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 25 mai 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 8 juin 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 22 juin 2021 - Participation à la conférence téléphonique du sous-groupe de l'équipe spéciale, 28 juin 2021 - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 29 juin 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 29 juin 2021 	En continu	En continu
NOUVEAU. Relations avec les parties prenantes sur le terrain	<p>Assurer la liaison avec les parties prenantes sur le terrain (entités des Nations Unies, IFI, pouvoirs publics et autres), en vue de favoriser la coordination et la collaboration sur les questions de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et d'encourager un meilleur partage de l'information (notamment avec les coordonnateurs résidents et les réseaux locaux de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, s'il y a lieu).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'atelier du réseau des IFI sur la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, organisé par la Banque mondiale, 18 novembre 2020 - Participation groupe de travail du réseau des IFI sur la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, organisé par la Banque mondiale, 27 janvier 2021 - Participation à la conférence du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, 2 février 2021 	En cours	2020-2021

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux travaux du Groupe de résultats 2 chargé du suivi du respect des principes de responsabilité et d'inclusion, relevant du CPI, 11 février 2021 - Participation à la réunion du réseau des IFI sur la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, organisée par la Banque mondiale, 23 février 2021 - Participation à la conférence téléphonique du Groupe de résultats 2 du CPI, 4 mai 2021 - Participation à l'atelier du réseau des IFI sur la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, organisé par la Banque mondiale, 26 mai 2021 - Participation à la conférence du réseau des IFI sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles consacrée aux mécanismes de traitement des plaintes axés sur les victimes, organisée par la Banque mondiale, 1er juin 2021 - Participation à la conférence téléphonique du Groupe de résultats 2 du CPI, 17 juin 2021 		
NOUVEAU. Renforcement de la collaboration en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre des accords d'hébergement et des accords de prestation de services	Envisager d'inclure des dispositions relatives à la collaboration en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les accords et contrats conclus par le FIDA, les organismes d'hébergement et les partenaires sur le terrain.	En cours	2020-2021

Plan d'action du FIDA pour la période 2018-2019, établi pour donner suite à la stratégie du Secrétaire général visant à améliorer les moyens d'action du système des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2019)
Domaine stratégique I: prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles			
Politique du FIDA de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles (ci-après « la Politique »)	Rédiger et publier la Politique.	Achevé	
	Faire traduire la Politique dans les quatre langues officielles du Fonds et la publier sur l'Intranet et le site Web du FIDA.	Achevé	
Formation en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles	Élaborer un cours en ligne obligatoire propre au FIDA en anglais, en arabe, en espagnol et en français.	Achevé	
	Déployer la formation en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles.	Achevé	Poursuivre le contrôle du respect des dispositions en vigueur
Séances de formation et de sensibilisation en présentiel consacrées au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	<p>Dispenser une formation en présentiel par l'intermédiaire d'ETH à l'Académie des opérations et dans le cadre d'activités et d'ateliers organisés à l'échelle régionale.</p> <p>10 avril 2018 – Forum régional organisé par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre en Mauritanie</p> <p>24 et 25 avril 2018 – Académie des opérations (siège)</p> <p>4 juillet 2018 – Académie des opérations (siège)</p> <p>22 octobre 2018 – Atelier organisé par la Division des services de gestion financière en Indonésie</p> <p>24 octobre 2018 – Manifestation de l'Académie des opérations concernant la région Asie et Pacifique en Indonésie</p> <p>14 novembre 2018 – Manifestation régionale organisée par la Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe au Maroc</p> <p>23 janvier 2019 – Manifestation de l'Académie des opérations concernant la région Afrique orientale et australe à Nairobi</p> <p>18 mars 2019 – Manifestation de l'Académie des opérations concernant la région Amérique latine et Caraïbes à Panama</p> <p>24 juin 2019 – Manifestation organisée par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre au Sénégal</p> <p>28 juin 2019 – Campagne de sensibilisation au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles au siège et dans les bureaux de pays ou pôles</p> <p>18 juillet 2019 – Séance de sensibilisation à la lutte contre harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles dans quatre bureaux de pays ou pôles de la région Amérique latine et Caraïbes (Brésil, Guatemala, Panama et Pérou)</p> <p>9 juillet 2019 – Formation consacrée à la passation des marchés dans le cadre des projets, organisée par la Division des politiques et des résultats opérationnels et la Division Afrique de l'Ouest et du Centre à Abidjan (Côte d'Ivoire) (par visioconférence)</p> <p>4 septembre 2019 – Formation à la prise en compte du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans la passation des marchés à l'intention du personnel de la Division des politiques et des résultats opérationnels (par visioconférence)</p>	Achevé	Académie des opérations dans d'autres régions – Achevé

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2019)
	<p>9 septembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés dans le cadre des projets organisé par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre à Yaoundé (Cameroun) (par visioconférence)</p> <p>16 septembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés dans le cadre des projets organisé par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre à Accra (Ghana) (par visioconférence)</p> <p>23 septembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés dans le cadre des projets organisé par la Division des services de gestion financière à Nairobi (Kenya) (par visioconférence)</p> <p>16 septembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés dans le cadre des projets organisé par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre à Accra (Ghana) (par visioconférence)</p> <p>23 septembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés dans le cadre des projets organisé par la Division des services de gestion financière à Nairobi (Kenya) (par visioconférence)</p> <p>7 et 24 octobre 2019 – Formation des coordonnateurs pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles (en présentiel et par visioconférence)</p> <p>19 novembre 2019 – Formation à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles destinée au personnel des bureaux de pays de la région Amérique latine et Caraïbes (Panama) (par visioconférence)</p> <p>22 novembre 2019 – Formation à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles destinée au personnel des bureaux de pays de la région Amérique latine et Caraïbes (Pérou) (par visioconférence)</p> <p>26 novembre 2019 – Formation à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles destinée au personnel des bureaux de pays de la région Amérique latine et Caraïbes (Brésil) (par visioconférence)</p> <p>28 novembre 2019 – Atelier d'orientation sur l'institution au siège du FIDA</p> <p>4 décembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés organisé par la Division Asie et Pacifique (Chine) (par visioconférence)</p> <p>11 décembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés organisé par la Division Asie et Pacifique (Inde) (par visioconférence)</p> <p>16 décembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés organisé par la Division Afrique orientale et australe (Afrique du Sud) (par visioconférence)</p> <p>18 décembre 2019 – Atelier de formation au cadre de passation des marchés organisé par la Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe (par visioconférence)</p>		
Formation en ligne sur la lutte contre le harcèlement	Réviser la formation obligatoire sur la lutte contre le harcèlement pour y inclure des références précises sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles.	Achevé	
Vérification des antécédents	Mettre à jour les notices personnelles en y ajoutant des questions sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles. Intégrer au cadre des ressources humaines des dispositions permettant de retirer une offre d'emploi ou de rompre un engagement ou une autre forme de contrat en cas de faits attestés de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	Achevé	
	Étudier la possibilité de participer au projet de base de données commune des Nations Unies visant à tenir un répertoire des personnes ayant commis des faits avérés de harcèlement sexuel.	Achevé	
Lettres de nomination et modèles de contrat	Ajouter une référence à la politique de tolérance zéro du FIDA à l'égard du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les lettres de nomination et les modèles de contrat.	Achevé	

	<i>Mesures</i>	<i>État d'exécution</i>	<i>Mesures prévues (2019)</i>
Formulaire d'engagement relatif à l'application du Code de conduite à remplir chaque année	Ajouter une référence au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans le formulaire annuel d'engagement.	Achevé	
Conditions générales applicables aux contrats de fourniture de biens et services	Inclure des références au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les contrats commerciaux (siège), en plus des mentions figurant déjà dans le Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies.	Achevé	
	Obliger les fournisseurs à procéder à des vérifications d'antécédents et à exiger la divulgation de toute condamnation pénale, mesure disciplinaire, sanction ou enquête en lien avec des faits de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	Achevé	
Registre des risques institutionnels	Inclure les risques de réputation découlant de certains comportements, comme le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, dans le registre des risques institutionnels pour détecter, surveiller et prévenir de tels risques.	Achevé	
Sondage auprès du personnel sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles	Inclure des questions axées sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le Sondage mondial du personnel lancé à la mi-novembre 2018.	Achevé	
Domaine stratégique II: répression du harcèlement sexuel et des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles			
Cadre disciplinaire	Reconnaître les actes de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles comme des fautes graves susceptibles de justifier un renvoi immédiat, une rupture de contrat et la radiation des non-fonctionnaires.	Achevé	
Mécanismes de signalement et de dépôt de plainte	Préciser, dans les procédures pertinentes, que les plaintes pour faits de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles peuvent être déposées de façon anonyme.	Achevé	
	Supprimer le délai d'un an fixé pour le signalement des faits de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	Achevé	
	Veiller à ce que les dispositifs de signalement du Bureau de l'audit et de la surveillance et d'ETH soient accessibles sur l'Intranet et sur le site Web du FIDA.	Achevé	
	Publier sur le site Web du FIDA la Politique, le Code de conduite et les procédures de protection des dénonciateurs d'abus contre les représailles.	Achevé	
Coordonnateurs pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	Désigner des coordonnateurs pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les bureaux de pays et les pôles du FIDA.	Achevé	
	Élaborer et administrer un programme de formation à l'intention des coordonnateurs pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles concernant la marche à suivre pour recevoir des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les bureaux de pays et les pôles du FIDA. 16 juillet 2019 – Inde, Viet Nam 13 août 2019 – Brésil, Panama et Pérou 21 août 2019 – Afrique du Sud, Bangladesh, Chine et Éthiopie 19 septembre 2019 – Égypte, République démocratique du Congo et Soudan	Achevé	

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2019)
	1 ^{er} octobre 2019 – Indonésie 10 octobre 2019 – Côte d'Ivoire, Kenya, Nigéria et Sénégal		
Enquêtes	Considérer les affaires de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles comme hautement prioritaires dans la conduite d'enquêtes.	Achevé	
	Former les enquêteurs du Bureau de l'audit et de la surveillance aux méthodes d'enquête spécifiques aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	Achevé	
Domaine stratégique III: prise en compte systématique du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations du FIDA et les activités qu'il finance			
Évaluation des risques de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les opérations	Intégrer l'évaluation de ces types de risques dans la conception et l'exécution des projets, et prévoir des indicateurs connexes pour les missions de supervision.	Achevé	
Directives relatives à la passation de marchés dans le cadre des projets	Ajouter une référence au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les directives.	Achevé	
Conditions générales applicables au financement du développement agricole (prêts et dons)	Soumettre des propositions de modifications au Conseil d'administration en décembre 2018 pour formaliser l'obligation de signalement des faits de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ainsi que les mesures associées.	Achevé	
Domaine stratégique IV: coordination et coopération			
Coopération avec le Réseau Déontologie (entités des Nations Unies et IFI) et les autres organismes ayant leur siège à Rome	Prendre part aux réunions périodiques du Réseau Déontologie des organisations multilatérales (entités des Nations Unies et IFI) et des autres organismes ayant leur siège à Rome.	En continu	
	Étudier la possibilité de siéger au comité mixte États membres/direction du Programme alimentaire mondial, afin d'examiner et d'analyser les meilleures pratiques en matière de lutte contre les différentes formes de harcèlement, notamment sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	Achevé	
Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations chargée de l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées et de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles	Participer aux réunions de l'équipe spéciale chargée de l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées et de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, afin d'examiner les meilleures pratiques en matière de sensibilisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, et de réfléchir aux stratégies de protection des populations bénéficiaires locales.	En continu	
Équipe spéciale du CCS chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel	Participer aux réunions de l'équipe spéciale du CCS chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel, et étudier la possibilité: de s'associer aux activités menées à l'échelle du système des Nations Unies pour harmoniser les meilleures pratiques en matière de vérification effective des antécédents de harcèlement sexuel; d'introduire une définition harmonisée du harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies; d'élaborer une politique type en matière de harcèlement sexuel dont les organisations pourront s'inspirer pour harmoniser leurs propres cadres institutionnels et juridiques.	En cours	